LE CORPS DES OFFICIERS DE MARINE SOUS LE DIRECTOIRE

PAR

NATALIE BONNET-BERTRAND

licenciée ès lettres

INTRODUCTION

Tel qu'il se présente à la fin de 1795, le corps des officiers de Marine est tributaire d'un double héritage. D'une part, il est partiellement issu de la Marine de la fin de l'Ancien Régime : un grand nombre d'officiers ont commencé à naviguer au service de l'État bien avant la Révolution, soit à titre permanent, soit comme auxiliaires occasionnels. Par ailleurs, il a subi l'effet des innovations de la période révolutionnaire, et en particulier des mesures qui ont ouvert l'accès de la Marine militaire à des marins venus du commerce.

Le Directoire représente une période de stabilisation : la mise en application des lois des 2 et 3 brumaire an IV qui dotent, en quelque sorte, la Marine d'une charte constitutive, s'étend jusqu'à la fin de l'Empire.

SOURCES

Les sources de l'histoire sociale et institutionnelle du corps des officiers sous le Directoire sont fournies par les archives du bureau des officiers militaires (Archives nationales, Marine CC¹ 10-19) et par l'ensemble des dossiers personnels qui ont été conservés. L'étude sociale a été limitée aux officiers qui constituent les véritables cadres de la Marine (du grade d'amiral au grade de lieutenant de vaisseau), soit mille quatre cents personnes portées sur les registres matricules (Marine CC¹ 1120-1123) et pour lesquelles mille deux cents dossiers personnels subsistent au Service historique de la Marine.

PREMIÈRE PARTIE LA SITUATION EN OCTOBRE 1795

CHAPITRE PREMIER

LE CORPS DES OFFICIERS DE MARINE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Sous l'Ancien Régime, il existe deux modes de recrutement pour les officiers de carrière : les officiers du grand corps sont tous nobles et ont été formés dans les compagnies de gardes de la marine; les «volontaires» et les officiers des «grades intermédiaires» sont issus d'un recrutement parallèle : ils ne sont soumis à aucune condition de noblesse mais ils n'accèdent qu'exceptionnellement aux grades élevés.

Un recrutement d'officiers auxiliaires, dits «officiers bleus», fournit un personnel d'appoint qui sert pour une durée limitée et dans les grades subalternes.

Quelques traits caractéristiques persistent par delà la Révolution. L'insuffisance numérique des cadres est chronique, malgré l'institution des «officiers bleus» qui n'apporte qu'une solution partielle ; elle s'est fait sentir, en particulier, tout au long de la guerre d'Amérique. En second lieu, les officiers manquent d'entraînement nautique, en raison notamment du caractère trop théorique des études des gardes de la Marine. À la fin de l'Ancien Régime, on a cherché à remédier à cette déficience en exigeant deux ans de navigation pour accéder au grade d'enseigne de vaisseau (1775) et en organisant les «escadres d'évolution» ou exercices en mer que dirige le chef d'escadre d'Albert de Rioms. Survivent enfin un esprit routinier et une observance trop stricte de la tactique traditionnelle de la «ligne de bataille». Les exploits de Suffren, qui a fait fi de toutes les idées reçues en ce domaine, font quelque peu évoluer les conceptions, mais son véritable héritier sera, malencontreusement pour la France, l'amiral Nelson.

La légende s'est établie d'officiers du grand corps, ou «rouges», écrasant de leur mépris les «bleus», c'est-à-dire ceux qui ne sont ni nobles ni passés par les gardes. Il n'est pas douteux que l'orgueil et la morgue reprochés aux officiers de Marine d'Ancien Régime aient correspondu à une réalité certaine qu'il convient cependant de nuancer, ne serait-ce que parce que les témoignages écrits en sont fort rares. En outre, l'esprit de corps, phènomène largement répandu sous l'Ancien Régime, n'est pas spécialement propre à la Marine.

CHAPITRE II

LES BOULEVERSEMENTS DU CORPS DES OFFICIERS PENDANT LA RÉVOLUTION

La bourgeoisie qui domine les débats à l'Assemblée constituante fait dissoudre le corps des officiers de vaisseau et voter une nouvelle organisation de la Marine. Désormais un examen ouvert à tous les marins confère le grade d'enseigne de vaisseau et la faculté de commander un bâtiment de guerre ou de commerce. Parmi ces enseignes, un certain nombre est «entretenu» et destiné au service de l'État. Les lieutenants de vaisseau seront choisis parmi les enseignes, «entretenus» ou non, et les capitaines de vaisseau parmi les lieutenants de vaisseau ou même parmi certains enseignes non «entretenus» qui comptent un nombre suffisant d'années de navigation. Marine de guerre et Marine du commerce se trouvent donc dans une certaine mesure fusionnées.

Dès le début de la Révolution, le désordre s'installe dans les ports et arsenaux. Les officiers, nobles pour la plupart, se heurtent à une insubordination qui va parfois jusqu'à l'émeute. La plupart témoignent d'un royalisme sans réserve : l'émigration vide le corps des officiers. Le recours aux marins du commerce, plus qu'une volonté politique, devient alors une nécessité.

Les premiers temps de la Convention sont marqués par une crise générale de la Marine, alors que la guerre contre l'Angleterre se déroule essentiellement sur mer. Le conventionnel Jeanbon Saint-André organise la Marine de la Terreur. À l'égard du personnel officier, son action porte sur deux points: l'épuration des états-majors en fonction du civisme; leur reconstitution au moyen de l'avancement précipité d'officiers subalternes ou du commerce, dont la plupart ignorent tout de la conduite d'un vaisseau de guerre en escadre.

CHAPITRE III

LES LOIS DES 2 ET 3 BRUMAIRE AN IV

Le sursaut d'énergie suscité par la Terreur disparaît avec elle : l'anarchie règne plus que jamais à bord et dans les arsenaux.

Pour «régénérer» la Marine, la Convention vote, avant de se séparer, les 2 et 3 brumaire an IV (24 et 25 octobre 1795) un ensemble de lois. Le corps des officiers est à nouveau dissous ; le ministre a «toute facilité pour le reconstituer» : la tâche est confiée à l'amiral Truguet, ministre de la Marine de novembre 1795 à juillet 1797. On en revient au principe d'une Marine purement militaire, tout en maintenant le système d'examen à l'entrée et d'avancement moitié au choix, moitié à l'ancien-

neté. Il est, de plus, créé un grade de capitaine de frégate, intermédiaire entre les grades de lieutenant et de capitaine de vaisseau.

DEUXIÈME PARTIE ÉTUDE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE SOCIO-GÉOGRAPHIQUE ET FORMATION DES OFFICIERS

L'origine géographique, établie d'après le lieu de naissance, représente la donnée la plus facilement calculable. La nette prédominance des départements maritimes n'est pas pour étonner : 87,5 % des officiers en service sous le Directoire sont nés dans un département littoral. La Bretagne et la région de Rochefort l'emportent très largement (10 % pour le département du Finistère ; 11,2 % pour celui de la Charente maritime). Les départements méridionaux n'ont fourni que 11 % des effectifs. Enfin 2,5 % des officiers sont originaires d'une colonie française.

Le milieu social se prête moins aisément à une évaluation statistique. Un certain nombre d'officiers sont issus d'un milieu en rapport avec la marine, soit 47,2 % qui se répartissent de la manière suivante : les fils de capitaines de la Marine marchande sont les plus nombreux (43,6 %); viennent ensuite les officiers dont le père était lui-même officier de la Marine militaire ou de la Compagnie des Indes (23,2 %), puis ceux dont les familles appartiennent au milieu des sous-officiers et des matelots (13,7 %) ou à celui des officiers de santé, des commissaires et intendants et des ingénieurs constructeurs de la Marine (9,5 %); une faible proportion enfin compte dans ses ascendants directs ouvriers et artisans des ports et arsenaux (2,9 %). Sur un plan plus général, les origines sociales de l'ensemble du corps des officiers se partagent entre noblesse de robe et haute ou moyenne bourgeoisie (59 %, dont plus de la moitié de négociants, armateurs et capitaines pour le commerce), milieux militaires (19,7 %, dont deux tiers d'officiers, nobles pour la plupart, et un tiers de sousofficiers et soldats), petite bourgeoisie (17,8 %, dont trois quarts d'artisans et petits commerçants et un quart d'employés), et paysannerie (3,2 %). Cinq ans après le début de la Révolution, il reste près de 10 % de nobles, alors que seulement 3,2 % des officiers sont passés par les gardes de la Marine.

S'agissant maintenant de la formation qu'ont reçue les officiers en service sous le Directoire, 25,3 % sont d'anciens sous-lieutenants de

vaisseau ou officiers des grades intermédiaires; 32,5 % ont servi comme officiers auxiliaires dans la Marine royale dont près des neuf dixièmes pendant la guerre d'Amérique; 81 % ont navigué comme officiers du commerce (le fait que de nombreux officiers aient appartenu à plusieurs de ces trois catégories explique que la somme des pourcentages soit supérieure à 100).

CHAPITRE II

IDÉES ET MENTALITÉS

L'attitude des officiers à l'égard du mariage ne se différencie guère de celle de l'ensemble de leurs contemporains : ils se marient assez tard, souvent dans le même milieu social et géographique (50 %). Si la Marine militaire compte de nombreuses dynasties familiales, il est aussi fréquent de constater des liens avec divers groupes sociaux plus ou moins proches : Marine du commerce, administration de la Marine, députés des villes maritimes.

Il est plus difficile de déceler les idées religieuses des officiers que leurs opinions politiques. Dans ce dernier domaine, ils marquent, en général, nettement plus de faveur à l'opposition royaliste (certains d'entre eux vont jusqu'à la soutenir ouvertement) qu'à celle des jacobins. La grande majorité cependant n'adopte d'autre attitude et n'effectue d'autres choix que ceux que lui dicte le sentiment patriotique.

À l'intérieur même du corps, le clivage principal ne se fonde plus sur des critères sociaux (appartenance ou non à la noblesse) mais s'accomplit en fonction de l'éducation reçue. Les éléments provenant d'un milieu modeste, et de ce fait peu instruits, qui ont pu accéder au grade d'officier grâce aux mesures révolutionnaires, se sentent de plus en plus mal à l'aise dans un corps qui a vite fait de retrouver un esprit et des usages souvent proches de ceux de l'Ancien Régime.

CHAPITRE III

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET VIE QUOTIDIENNE

Le Directoire se révèle une période difficile pour les officiers de Marine. En raison de la détresse du trésor public, les soldes sont payées très irrégulièrement et le discrédit du papier-monnaie en diminue encore la valeur.

À cause de ces difficultés, un grand nombre d'officiers sont contraints soit de démissionner afin de retrouver des conditions meilleures dans la Marine marchande, soit de solliciter une lettre de marque et un congé qui leur permettent d'effectuer une croisière en course où ils espèrent restaurer leur situation financière au moyen des parts de prises. Les

conges de ce type sont accordés largement sous le ministère de l'amiral Pléville Le Peley (juillet 1797-avril 1798) qui généralise la guerre de course au détriment de la guerre d'escadres et qui, du fait de l'absence temporaire d'opérations navales de grande envergure, accueille volontiers les demandes présentées.

TROISIÈME PARTIE

LA POLITIQUE DU DIRECTOIRE ET SES EFFETS SUR LE CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

CHAPITRE PREMIER

L'ACTION DES MINISTRES DE LA MARINE

Des quatre ministres qui se sont succédés au ministère de la Marine, seul le premier, et celui qui s'y est maintenu le plus longtemps, l'amiral Truguet, semble avoir eu une politique à l'égard du personnel. Ses successeurs se sont contentés d'assurer une gestion au jour le jour et de régler les problèmes les plus pressants.

Truguet maintient tout le corps sur pied de guerre. Pour cette raison, il refuse la plupart des démissions et des congés. Son action tend essentiellement à reconstituer le corps des officiers, dissous à la fin de la Convention. Il en écarte les éléments les moins aptes, de même qu'il

repousse presque toutes les demandes de réintégration présentées par d'anciens terroristes destitués.

Son successeur, Pléville Le Peley, témoigne de plus de libéralité à l'égard des demandes de toutes sortes. Il s'efforce d'améliorer l'existence des marins, à quelque grade que ceux-ci appartiennent. Bien que les difficultés financières du gouvernement l'empêchent de faire aboutir cette entreprise, il s'attire cependant beaucoup plus de sympathies que son prédécesseur. En revanche, il se montre intraitable dans le domaine politique: après le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il procède à une épuration, encore que relative, des officiers soupçonnés de royalisme.

Lors de son arrivée au ministère en avril 1798, l'amiral Bruix suspend tous les congés accordés pour la course et impose à tous les officiers d'être présents à leur poste : c'est le temps de la préparation fiévreuse de

l'expédition d'Égypte.

Bourdon de Vatry, ministre en juillet 1799, se signale comme un bon gestionnaire, soucieux d'économiser les deniers publics et, pour cette raison, peu enclin à augmenter les effectifs. Mais n'étant pas lui-même marin, il connaît moins bien les officiers que son prédécesseur dont il se contente de continuer la tâche.

CHAPITRE II

RECRUTEMENT, AVANCEMENT ET DISCIPLINE

La loi pour l'«organisation de l'an IV» prévoit d'amener les effectifs au nombre de 1 354. Cet objectif est atteint au moyen des promotions massives des ler germinal et ler messidor an IV et du ler vendémiaire an V (21 mars, 19 juin et 22 septembre 1796). Celles-ci s'accompagnent de mises à la retraite et de nombreuses démissions émanant de marins qui, venus du commerce, se sentent peu attirés par la vie militaire. Les besoins de la guerre entraînent une nouvelle augmentation des effectifs, qui vont jusqu'à atteindre le nombre de 1 889 le 23 messidor an VI (11 juillet 1798), lors de la «clôture de l'organisation». Désormais le recrutement, sauf cas exceptionnel, ne se fait plus que par la base : les aspirants fournissent les futurs officiers nécessaires à la marine.

Tout au long du Directoire, des règles assez floues président à l'avancement qui semble plutôt soumis au gré des circonstances : il est impossible de déterminer les proportions respectives des promotions au choix ou à l'ancienneté, favoritisme et relations jouant un rôle indéniable.

La grande indulgence dont les autorités font preuve en matière de discipline ne s'explique que par leur impuissance à remédier aux causes du mal, imputables le plus souvent aux conditions économiques. Une mansuétude identique caractérise les conseils martiaux dont le rôle est de juger, le cas échéant, la conduite des capitaines commandants à leur retour de campagne. La composition de ces conseils, formés des pairs de l'officier qui comparaît, peut expliquer leur comportement. Le domaine politique est le seul où le gouvernement manifeste une réelle fermeté. On dénombre plus de destitutions prononcées pour des motifs politiques, le plus souvent sur simple dénonciation, que pour punir l'indiscipline ou les fautes professionnelles.

CHAPITRE III

VALEUR DU CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Les deux principales opérations navales du Directoire, l'expédition d'Irlande et la campagne d'Égypte, se sont chacune soldées par un échec. Parmi les raisons qui peuvent être avancées pour expliquer ces déboires, la première réside dans les faiblesses structurelles de la Marine française,

qui ne sont pas nouvelles. À la difficulté de disposer de navires en bon état et d'équipages au complet s'ajoutent les déficiences des officiers eux-mêmes qui, trop souvent, manquent d'esprit d'initiative et qui sont insuffisamment entraînés aux manœuvres d'escadres, même si, dans nombre de cas, ils apparaissent comme des marins de valeur.

En second lieu, la carence du haut commandement est manifeste. L'émigration et les proscriptions ont décimé le corps, réduisant d'autant le choix. Les personnalités qui sont restées en service sont marquées par les bouleversements révolutionnaires, comme le montre l'exemple du vice-amiral Morard de Galles, et inhibées par le contexte politique. La politique navale alors pratiquée par la France n'incite pas les officiers généraux à prendre des risques et, du même coup, ils font preuve d'un manque de pugnacité désastreux. Il existe cependant parmi eux d'excellents marins mais peu de personnalités susceptibles d'être de grands chefs d'escadre; les hommes qui paraissent réunir les qualités voulues pour occuper une place de premier plan dans la Marine, comme l'amiral Latouche de Tréville, sont tenus à l'écart ou mal employés. Or la fonction de chef d'escadre requiert des qualités et des aptitudes bien spécifiques: la Marine est loin de connaître les mêmes promotions foudroyantes de généraux de génie que l'armée de terre:

Il faut enfin faire la part des circonstances dans ces échecs répétés. Alors que leurs victoires assurent aux officiers anglais un moral de vainqueurs, la défaite d'Aboukir accentue le découragement des officiers français. De surcroît, la croisière anglaise, qui bloque les bâtiments français au mouillage et dans les ports, facilite l'entraînement de ses propres marins, alors qu'au contraire, cette possibilité disparaît du côté français.

CONCLUSION

L'ensemble de la Marine se remet difficilement, sous le Directoire, des désordres et des pertes dus à la Révolution. Succédant à la politique incohérente des assemblées révolutionnaires, l'organisation issue des lois des 2 et 3 brumaire an IV rejoint sur plusieurs points le cadre institutionnel qui était en place à la fin du règne de Louis XVI. Bien qu'il ne soit pas question de contester les aspects nouveaux, ressurgissent cependant des traditions et un état d'esprit qui, malgré un temps d'éclipse, n'avaient, sans doute, jamais totalement disparu, de sorte que le corps des officiers retrouve les structures et les comportements qui le caractérisaient à la veille de la Révolution : la reprise, au début du Directoire, du vouvoiement dans les rapports hiérarchiques n'est que l'un des multiples indices de ce retour plus ou moins implicite à l'ancien état de choses.